

3.2.2014

B7-0074/9

Amendement 9

Doris Pack

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Doris Pack

au nom de la commission des affaires étrangères
sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine

B7-0074/2014

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'instaurer une nouvelle dynamique et faire preuve de respect à l'égard des citoyens, ainsi que des obligations internationales, est indispensable afin d'éviter une nouvelle situation de blocage durant la préparation des élections *législatives* du mois d'octobre 2014;

Amendement

D. considérant qu'instaurer une nouvelle dynamique et faire preuve de respect à l'égard des citoyens, ainsi que des obligations internationales, est indispensable afin d'éviter une nouvelle situation de blocage durant la préparation des élections *générales* du mois d'octobre 2014;

Or. en

3.2.2014

B7-0074/10

Amendement 10

Doris Pack

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Doris Pack

au nom de la commission des affaires étrangères
sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine

B7-0074/2014

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. s'inquiète grandement du fait que quatre années de désaccord entre les dirigeants politiques ont poussé le Conseil de l'Europe, dans un premier temps, à envisager de suspendre la représentation du pays en son sein si aucun progrès substantiel n'était réalisé dans la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avant les élections; souligne que la légitimité des élections de 2014 sera remise en cause si l'arrêt de la CEDH n'est pas exécuté;

Amendement

10. s'inquiète grandement du fait que quatre années de désaccord entre les dirigeants politiques ont poussé le Conseil de l'Europe, dans un premier temps, à envisager de suspendre la représentation du pays en son sein si aucun progrès substantiel n'était réalisé dans la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avant les élections *à la présidence et à la chambre des peuples de Bosnie-Herzégovine* de 2014 sera remise en cause si l'arrêt de la CEDH n'est pas exécuté;

Or. en

3.2.2014

B7-0074/11

Amendement 11

Doris Pack

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Doris Pack

au nom de la commission des affaires étrangères
sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine

B7-0074/2014

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. s'inquiète de la persistance de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent, de la traite des êtres humains et du trafic de drogue et de marchandises en l'absence d'institutions efficaces; salue la coopération engagée avec les pays voisins; demande des améliorations structurelles en matière de coopération entre les autorités douanières, la police et le ministère public, ainsi que la garantie d'un suivi judiciaire plus efficace; appelle de ses vœux le renforcement de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation systématiques de renseignements par les forces de l'ordre;

Amendement

25. s'inquiète de la persistance de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent, de la traite des êtres humains et du trafic de drogue et de marchandises en l'absence d'institutions efficaces; salue la coopération engagée avec les pays voisins; demande des améliorations structurelles en matière de coopération entre les autorités douanières, la police et le ministère public, ainsi que la garantie d'un suivi judiciaire plus efficace; appelle de ses vœux le renforcement de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation systématiques de renseignements par les forces de l'ordre; ***s'attend à des résultats positifs à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur le programme de protection des témoins récemment adoptée et dont l'harmonisation technique est en cours;***

Or. en

Amendement 12**Doris Pack**

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution**Doris Pack**au nom de la commission des affaires étrangères
sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine**B7-0074/2014****Proposition de résolution****Paragraphe 6***Proposition de résolution*

6. rappelle à la Commission que l'élargissement de l'Union va bien au-delà d'un simple transfert de l'acquis et doit reposer sur un engagement véritable et global en faveur des valeurs européennes; demande que l'Union poursuive le dialogue avec les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine et procède à un réexamen de son approche à l'égard du pays, étant donné l'absence actuelle de progrès vers le statut de candidat à l'adhésion à l'Union par rapport aux avancées réalisées par d'autres pays de la région; exhorte la communauté internationale, le Conseil européen et les États membres, en particulier, à intensifier leurs efforts pour favoriser un consensus entre les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine, afin que les réformes de la constitution et liées à l'Union puissent être menées; prie le prochain vice-président/haut représentant et le commissaire chargé de l'élargissement de faire du pays une priorité lorsque la nouvelle Commission aura été nommée en 2014;

Amendement

6. rappelle à la Commission que l'élargissement de l'Union va bien au-delà d'un simple transfert de l'acquis et doit reposer sur un engagement véritable et global en faveur des valeurs européennes; demande que l'Union poursuive le dialogue avec les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine et procède à un réexamen de son approche à l'égard du pays, étant donné l'absence actuelle de progrès vers le statut de candidat à l'adhésion à l'Union par rapport aux avancées réalisées par d'autres pays de la région; exhorte la communauté internationale, le Conseil européen et les États membres, en particulier, à intensifier leurs efforts pour favoriser un consensus entre les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine, afin que les réformes de la constitution et liées à l'Union puissent être menées; prie le prochain vice-président/haut représentant et le commissaire chargé de l'élargissement de faire du pays une priorité lorsque la nouvelle Commission aura été nommée en 2014; ***attire l'attention, à cet égard, sur le rôle et l'engagement importants de la délégation de l'Union et du représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine;***

Or. en

3.2.2014

B7-0074/13

Amendement 13

Doris Pack

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution

Doris Pack

au nom de la commission des affaires étrangères
sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine

B7-0074/2014

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. salue **la décision unanime** du gouvernement de Bosnie-Herzégovine de soumettre à la procédure parlementaire **le** train de mesures destinées à lutter contre la corruption et la criminalité organisée; **déplore que celui-ci n'ait pas été voté, faute de majorité, par le Parlement bosnien;** souligne qu'il importe de faire de la lutte contre la corruption une priorité absolue, et appelle de ses vœux la tenue d'un processus de consultation ouvert à toutes les parties prenantes et aux institutions concernées, afin que la proposition de loi soit mise à jour; se félicite, à cet égard, de l'apport d'une assistance technique par la délégation de l'Union en Bosnie-Herzégovine;

Amendement

24. salue **l'intention** du gouvernement de Bosnie-Herzégovine de soumettre à la procédure parlementaire **un** train de mesures destinées à lutter contre la corruption et la criminalité organisée; souligne qu'il importe de faire de la lutte contre la corruption une priorité absolue, et appelle de ses vœux la tenue d'un processus de consultation ouvert à toutes les parties prenantes et aux institutions concernées, afin que la proposition de loi soit mise à jour **en conformité totale avec l'acquis de l'Union et les recommandations issues du dialogue structuré sur la justice;** se félicite, à cet égard, de l'apport d'une assistance technique par la délégation de l'Union en Bosnie-Herzégovine;

Or. en

Amendement 14**Doris Pack**

au nom du groupe PPE

Proposition de résolution**Doris Pack**au nom de la commission des affaires étrangères
sur le rapport de suivi 2013 concernant la Bosnie-Herzégovine**B7-0074/2014****Proposition de résolution****Paragraphe 33***Proposition de résolution*

33. salue la décision prise par le ministère bosnien concerné d'assumer temporairement la responsabilité du financement d'institutions culturelles telles que *le musée national*, la bibliothèque nationale et le musée d'histoire, *et de permettre ainsi à certains d'entre eux d'ouvrir à nouveau leurs portes et à tous de fonctionner correctement*; demande *un plus grand engagement* en vue de conférer un statut juridique et financier adéquat aux sept institutions culturelles nationales – le musée national, la galerie d'art de Bosnie-Herzégovine, le musée d'histoire, le musée de la littérature et du théâtre, la cinémathèque, la bibliothèque nationale et la bibliothèque pour les aveugles; demande une solution à long terme pour le financement de ces institutions;

Amendement

33. salue la décision prise par le ministère bosnien concerné d'assumer temporairement la responsabilité du financement d'institutions culturelles telles que la bibliothèque nationale et le musée d'histoire; demande *aux autorités de Bosnie-Herzégovine de veiller à ce que des efforts soient consentis* en vue de conférer *d'urgence* un statut juridique et financier adéquat aux sept institutions culturelles nationales – le musée national, la galerie d'art de Bosnie-Herzégovine, le musée d'histoire, le musée de la littérature et du théâtre, la cinémathèque, la bibliothèque nationale et la bibliothèque pour les aveugles; demande une solution à long terme pour le financement de ces institutions;

Or. en